

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **45 (1909)**

Heft 30-31

PDF erstellt am: **01.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>



L'EDUCATEUR

(·EDUCATEUR·ET·ECOLE·REUDIS·)

ORGANE

DE LA

Société Pédagogique de la Suisse romande

PARRAISANT TOUS LES SAMEDIS

Rédacteur en Chef :

FRANÇOIS GUEX

Directeur des Ecoles normales du canton de Vaud, Professeur de pédagogie à l'Université de Lausanne.

Rédacteur de la partie pratique :

U. BRIOD

Maître à l'École d'application annexée aux Ecoles normales vaudoises.

Gérant : Abonnements et Annonces :

CHARLES PERRET

Instituteur, Route de Morges, 24, Lausanne.

COMITÉ DE RÉDACTION :

VAUD : H. Gailloz instituteur, Yverdon.

JURA BERNOIS : H. Gobat, inspecteur scolaire, Delémont.

GENÈVE : W. Rosier, conseiller d'Etat.

NEUCHÂTEL : C. Hintenlang, instituteur, Noiraigue.

PRIX DE L'ABONNEMENT : Suisse, 5 fr.; Etranger, 7 fr. 50.

PRIX DES ANNONCES : 30 centimes la ligne.

Tout ouvrage dont l'*Educateur* recevra deux exemplaires aura droit à une annonce ou à un compte-rendu, s'il y a lieu.

On peut s'abonner et remettre les annonces :

LIBRAIRIE PAYOT & Cie, LAUSANNE



Bienne

30 000 habitants, belle situation au pied du Jura Lac de Bienne. Ile de St-Pierre Gorges pittoresque du Taubenloch. Bureau officiel de renseignements.

Bienne

Bielerhof. — Couronne. — Gare **HOTELS** Victoria. — Central. — National. Croix-Blanche. — — — — — Ours.

Buffet de la Gare. — Café **RESTAURANTS** Augustinerbräu. — Café Viennois. Café du Rüschi. — — — — — français. — — — — — Restaurant des Gorges du Taubenloch — — — — —

Stations climatiques sur Bienne

MACOLIN ET EVILARD

(900 mètres)

(700 mètres)

Deux funiculaires. Vue splendide de la chaîne du Jura sur les Alpes. Promenades superbes dans forêts étendues. Grands ocaux et places de jeux pour sociétés et écoles. — — — — —

Macolin : Kurhaus avec halle de restauration. Hôtel Bellevue, parc aux cerfs. Pension Widmer. — — — — —

Evilard : Kurhaus. *Aux Trois-Sapins*, avec restauration sous les allées ombragées. Hôtel Beau-Site. Restaurant de la Gare. — — — — —
(H. 830 U.)

TECHNICUM DE LA SUISSE OCCIDENTALE

Bienne

Une nouvelle place de professeur créée à l'Ecole des Postes pour les branches suivantes est mise au concours :

Allemand, langue maternelle. — Français. — Italien.

Arithmétique et Histoire.

Entrée en fonction le 27 septembre 1909.

Le candidat, porteur d'un brevet de maître secondaire, doit être en mesure d'enseigner en allemand et en français. La préférence sera donnée au postulant possédant également le brevet de maître primaire.

Traitement : Fr. 4000.—. Des offres avec pièces à l'appui sur les études et l'activité du candidat sont à adresser jusqu'au 3 août 1909 à

(H. 1049 U.)

Monsieur AUG. WEBER,

Président de la Commission de Surveillance.

Librairie PAYOT & C^{ie}, Lausanne

1, Rue de Bourg, 1

DERNIÈRES PUBLICATIONS :

- Dr Bourget*, **Beaux Dimanches**. Observations d'histoire naturelle. Un vol. in-16 contenant une centaine de dessins à la plume et 12 gravures lithographiques 3 fr. 50
- Noëlle Roger*, **Nos Mensonges**, nouvelles 3 fr. 50
- Edouard Rod*, **Les Unis**, roman 3 fr. 50
- La Dame à la Décoration**, Lettres d'une Américaine au Japon, traduites par Mlle S. Godet 2 fr. 50
- Isabelle Kaiser*, L'ascension d'une âme, **Marcienne de Flüe**, Journal de la vie d'une femme 3 fr. 50
- Maurice Muret*, **La Littérature allemande d'aujourd'hui** 3 fr. 50
- Docteur Pierre*, **L'Inutile Labeur**, Réflexions d'un médecin 2 fr. 50

- Dr Dévaud*, Inspecteur primaire. **L'Enseignement des Sciences Naturelles à l'École primaire**. L'Étude des êtres. 2 fr. 50
- L. Dupraz et E. Bonjour* avec la collaboration de H. Mercier, professeur au Gymnase de Genève. **Anthologie Scolaire**, Lectures littéraires à l'usage des Collèges secondaires, des Ecoles supérieures et des Ecoles primaires supérieures. In-16 de 512 pages, cartonné toile 2 fr. 50
- L. Dutilleul et E. Ramé*. **Les Sciences physiques et naturelles** à l'usage du degré supérieur des Ecoles primaires, contenant 570 gravures et 8 planches hors texte en couleurs. 1 fr. 50
- A. Grandchamp et Ed. Marrel*. **Cours de Comptabilité théorique et pratique**, l'usage de l'enseignement secondaire, avec 200 exercices. Grand in-16, relié toile souple 2 fr. 50
- William James*, **Causeries Pédagogiques**, avec préface de *Jules Payot*. Nouvelle édition augmentée de notes et d'une notice biographique sur l'auteur. In-16 2 fr. 50
- W. Rosier et E. Chaix*. **Manuel de Géographie physique**, In-4 illustré de 386 figures, plans et cartes, cartonné 3 fr. 50

Envoi en examen sur demande. — Compte de chèques postaux II 391

Société Suisse d'Assurances générales sur la vie humaine

à ZURICH

Assurance avec ou sans participation aux bonis d'exercice.
Coassurance de l'invalidité.

Tous les bonis d'exercices font retour aux assurances avec participation.

Excédent total disponible plus de fr. 13.887.000.

Fonds total plus de fr. 105.583.000. — Assurances en cours plus de fr. 214.544.000

Par suite du contrat passé avec la Société Pédagogique de la Suisse romande, ses membres jouissent d'avantages spéciaux sur les assurances en cas de décès qu'ils contractent auprès de la Société suisse d'Assurances générales sur la vie humaine.

LA
Compagnie Singer

construit et vend

chaque année plus de

1,250,000

MACHINES A COUDRE

pour tous usages

SOIT EN MOYENNE PLUS DE

3,400

MACHINES PAR JOUR

dans le monde entier.

EXPOSITION INTERNATIONALE

GRAND PRIX

Milan 1906

Paris 1900
Grand Prix



Expositions
universelles



St-Louis 1904
7 Grands Prix

Paiements par petites sommes. — Machines confiées à l'essai.

COMPAGNIE SINGER

Direction pour la Suisse :

Rue du Marché, 13, GENÈVE

Seules maisons pour la Suisse romande :

Bienne, Kanalgasse, 8.

Ch.-d.-Fonds, r. Léop.-Robert, 37.

Delémont, avenue de la Gare.

Fribourg, rue de Lausanne, 144.

Lausanne, Casino-Théâtre.

Martigny, maison de la Poste.

Montreux, Avenue des Alpes.

Neuchâtel, place du Marché, 2

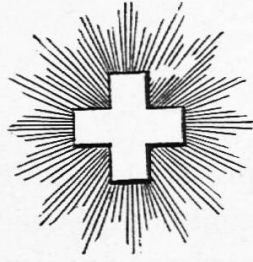
Nyon, rue Neuve, 2

Vevey, rue du Lac, 15.

Yverdon, vis-à-vis Pont-Gleyre

XLV^{me} ANNÉE

N^o 30-31.



LAUSANNE

31 juillet 1909.

L'ÉDUCATEUR

(L'Éducateur et l'École réunis.)

SOMMAIRE : *Avis.* — *Lettre de Paris.* — *Deux extraits de discours.* — *A propos de l'enseignement de l'histoire.* — *Lettre du Wurtemberg.* — *Chronique scolaire : Jura bernois, Vaud, Allemagne.* — *Bibliographie.* — PARTIE PRATIQUE : *Education des sens.* — *Lecture pour les élèves : Les sabotiers (cliché).* — *Réponses aux problèmes des nos précédents.* — *Chant : La Chanson des campanules.*

Société pédagogique de la Suisse romande.

VOYAGE A PARIS

Le délai d'inscription, fixé d'abord au 15 juillet, est prolongé jusqu'au 8 août.

Dans le but de pouvoir utiliser des trains plus rapides, le voyage se fera en seconde classe.

Pour les autres détails, voir EDUCATEUR, n^o 26, du 26 juin écoulé.

LE COMITÉ

LETTRE DE PARIS

Ce ne sera pas sortir du domaine de l'éducation que de vous signaler le dépôt, à la Chambre des députés, d'une proposition de loi « portant la création de *tribunaux spéciaux pour enfants* et instituant le régime de la *liberté surveillée* ». L'auteur en est M. Paul Deschanel, président de l'œuvre du *Sauvetage de l'Enfance*. Voici de quelle manière il expose lui-même, dans un article publié par la *Revue politique et parlementaire* (10 avril), le caractère et l'économie de la réforme projetée.

1. *Historique.* — La question des tribunaux pour enfants est posée en France depuis trois ans ; l'opinion publique en a été sai-

sie par la conférence, la presse, les études faites par des sociétés spéciales. Ceux qui s'en sont occupés sont unanimes à penser que :

« 1° L'enfant doit être jugé par des juges spéciaux et suivant des procédures spéciales ;

« 2° L'enfant doit échapper aux courtes peines et être soumis à un traitement d'éducation, plutôt qu'à une répression pénale. »

Ces idées ont du reste déjà reçu un commencement d'application. M. Deschanel cite une décision du parquet de la Seine (décembre 1906) commettant quatre juges d'instruction pour constituer tous les dossiers de mineurs, et une autre du procureur de la République (mars 1907) portant que toutes les affaires d'enfants seront jugées par la même Chambre correctionnelle. En outre, la mise en liberté surveillée a été essayée avec succès par le directeur du *Patronage de l'enfance*, d'accord avec l'autorité judiciaire. L'expérience a porté jusqu'à présent sur deux cents enfants, dont 70 % ont pu être remis dans la bonne voie.

2. *Rappel de ce qui se fait à l'étranger.* — L'Amérique, l'Angleterre, les Colonies anglaises, l'Allemagne ont des tribunaux d'enfants. (Voir, pour l'Angleterre, une étude de M. Marcel Kleine publiée par le *Musée social* en 1908.) Quelque chose d'analogue existe aussi dans certaines villes d'Italie.

M. Deschanel en conclut qu'« il est temps que la France prenne part à cet incontestable progrès¹ : l'enfance coupable ne peut être jugée que par des juges spécialisés, donc spécialistes. »

3. *Examens de quelques points essentiels.* — L'éminent auteur du projet de loi s'explique sur quelques points de sa rédaction qui lui paraissent les plus importants dans la pratique. Je relèverai ceux qui concernent le *juge unique*, la *liberté surveillée* et les *mineurs de treize ans*.

Le juge unique. Tout en reconnaissant « la souplesse et la simplicité que donne aux *Juvenile Courts* américaines le juge unique » et le caractère « paternel » et « familial » que prennent avec lui les audiences, M. Deschanel dit qu'il a cru devoir réserver cette question pour les raisons suivantes :

1° Notre justice pénale étant essentiellement « collégiale », la

¹ Et que la Suisse s'y associe, ajouterons-nous.

proposition de loi n'a pas voulu introduire une disposition qui eût nécessité que l'on modifiât les bases mêmes de notre organisation judiciaire. Le progrès demandé se fera par une simple addition, et non par un changement ou une suppression dans un édifice ou tout se tient.

2° Les affaires d'enfants où sont impliqués des adultes ne pourraient être jugées par un juge unique, car, disent les professeurs de droit, « il n'est pas admissible que ces adultes soient jugés par un tribunal différent des tribunaux ordinaires ». Au contraire, une Chambre correctionnelle spécialisée conservant toutes ses attributions de tribunal correctionnel, retrouvera, pour juger des adultes impliqués dans des affaires de mineurs, « toute sa procédure habituelle, ses armes ordinaires, et en même temps toutes les garanties que nos lois accordent aux inculpés ».

3° La réforme n'a chance d'être votée par les Chambres que si elle évite la création de nouveaux magistrats.

Plus tard, quand le système de la spécialisation aura fait ses preuves, on pourra le perfectionner et instituer le juge unique si les mœurs et l'opinion en acceptent l'idée. Pour l'instant il s'agit de réaliser une amélioration nécessaire : une conception trop radicale la ferait certainement repousser.

La liberté surveillée. L'organisation en est confiée au tribunal lui-même, qui surveillera l'application de sa sentence et se tiendra au courant des résultats. Voici quelle sera la situation de l'enfant :

« 1° Il reste dans sa famille, qui est son milieu moral naturel. Il n'est pas juste que, si ce milieu est sain, l'enfant soit soustrait à son influence bienfaisante. Il n'est pas juste non plus que, par le fait du délit d'un enfant, la famille puisse être débarrassée des charges de son entretien, de sa nourriture, de son éducation. Il est bon et équitable que l'enfant, s'il n'est pas foncièrement vicieux et si sa famille n'est pas mauvaise, reste chez ses parents.

« 2° En liberté dans sa famille, l'enfant est néanmoins surveillé ; l'agent de la surveillance est un délégué du tribunal, délégué choisi autant que possible parmi les représentants des institutions charitables. Ce délégué visite l'enfant chaque semaine et dirige de son mieux la conduite du jeune surveillé. Il prépare chaque mois un rapport sur cette conduite.

« 3° Au-dessus du délégué, le tribunal exerce son action directrice et tutélaire. Il lit les rapports mensuels, convoque aussi souvent qu'il le faut l'enfant et le délégué. Si l'enfant se conduit mal, le tribunal peut suspendre la liberté surveillée. Celle-ci, en effet, est une mesure provisoire : c'est une chance qu'on donne au petit délinquant d'échapper à l'envoi en correction que méritait son délit ; mais si l'enfant ne profite pas de cette chance, la mesure provisoire de liberté surveillée est annulée et les juges prononcent une mesure plus sévère. »

Les mineurs de treize ans. La loi en vigueur recule jusqu'à dix-huit ans la majorité pénale. De treize à dix-huit ans, un enfant coupable n'est condamné que si le tribunal juge qu'il a agi sans discernement. Mais, même en l'acquittant, le tribunal peut décider qu'il sera enfermé dans une maison de correction.

« De toute façon, le remède est aussi pernicieux que le mal. Acquitté sans internement après la grisante audience publique, qui flatte sa vanité, exacerbe ses mauvais penchants, l'enfant retombe à tous les dangers du vagabondage ou à ceux, parfois plus grands, de la promiscuité familiale. Interné, que ce soit dans les colonies pénitentiaires, maisons de correction, de préservation, le voilà, s'il ne l'était déjà, définitivement corrompu et pourri. » (V. Margueritte, *le Journal*, 7 mai.)

Les inconvénients de ce système sont tels que beaucoup de commissaires de police évitent d'arrêter les mineurs de treize ans ou les relâchent après les avoir admonestés. La nouvelle loi, si elle est portée, changera la situation :

« Les mineurs de treize ans arrêtés, dit M. Deschanel, seront autant que possible mis en observation pendant l'instruction dans les établissements d'assistance publics ou privés. Le juge d'instruction lui-même sera chargé de constituer tous les dossiers de mineurs. Enfin, quand l'enfant arrivera à l'audience, il sera devant des magistrats bienveillants et paternels, avec un public très limité et composé d'amis de l'enfance.

« Les délégués du tribunal seront tout indiqués pour être les protecteurs et les gardiens paternels des jeunes inculpés. La liberté surveillée sera la sanction la plus fréquente. Entre l'acquiescement

pur et simple, toujours inefficace, et la mise en garde chez les tiers, souvent bien cruelle à cet âge, elle apparaît comme la vraie *méthode d'éducation et de relèvement* des délinquants non endurcis, à la condition, bien entendu, que leur famille ne soit pas vicieuse. Les mineurs de treize ans seront ainsi soustraits à tout ce qu'a de démoralisant pour eux la procédure judiciaire actuelle.

« Et, d'autre part, ces mineurs n'échapperont cependant pas aux poursuites en cas de délit grave. Tous les éducateurs de l'enfance savent que c'est entre dix et treize ans que se prépare l'enfance délinquante, et qu'il est nécessaire d'établir sur les mineurs de cet âge une sorte de contrôle judiciaire, qui, tout en étant aussi paternel et indulgent que possible, ne puisse être considéré par eux comme une parodie. »

4. *Conclusion.* — Animé d'une pleine confiance dans les résultats de la réforme qu'il préconise, M. Deschanel aperçoit dans l'avenir un très grand et très beau rôle pour les tribunaux spéciaux.

« Nous sommes convaincu, dit-il en terminant, qu'un tel tribunal pourra s'adapter à tous les progrès que nous accomplirons ensuite dans le traitement de l'enfance coupable. Il étendra peu à peu son domaine en s'occupant de l'enfance malheureuse, si voisine ; il sera amené à examiner les difficultés d'application de grandes lois de l'enfance, loi scolaire, loi sur le travail des enfants, etc., enfin l'ensemble des solutions de ce problème vital de l'enfance abandonnée ou coupable. »

H. MOSSIER.

DEUX EXTRAITS DE DISCOURS

prononcés par M. le Conseiller d'Etat W. Rosier.

Ecole secondaire de jeunes filles.— Dans une brillante péroraison, M. Rosier exhorte les jeunes filles à faire œuvre utile et à ne rien dédaigner des enseignements de la vie, et il ajoute :

« Allez parmi les travailleurs, les pauvres et les humbles. Allez dans les crèches, quand ce ne serait que pour ne pas avoir peur, plus tard, de soigner votre propre enfant ! Intéressez-vous aux choses de votre pays, qui est, au même titre que pour nous, votre patrie ! En un mot, Mesdemoiselles, vivez ! Entrez dans le large courant de la vie, et montrez à ceux qui en doutent quelle est votre véritable valeur. »

Le malentendu se dissipe peu à peu, l'esprit féminin se virilise. Si, en devenant des femmes d'action, vous savez conserver votre grâce et votre sensibilité héréditaires, nous ne doutons pas que l'éducation des générations futures ne soit en progrès sur tout ce que nous avons fait jusqu'ici ».

Université. — « Grande est la responsabilité des universités. Pareilles à la Vestale antique, c'est à elles d'entretenir chez les peuples modernes la flamme sacrée de l'idéal. L'élite intellectuelle qu'elles ont à leur tête ne doit pas s'isoler dans la sérénité de ses études et ne dispenser la connaissance qu'à une minorité d'initiés. Elle a une tâche plus haute à remplir. Elle doit savoir s'arracher à ses bibliothèques et à ses laboratoires pour se mêler à la vie sociale et se consacrer au bien de tous. C'est par un contact, une union plus intime entre l'élite et la foule, entre les travailleurs de la pensée et les travailleurs de la main que se préparera et s'établira l'équilibre dont nos sociétés modernes ont un si grand besoin ».

A propos de l'enseignement de l'histoire.

Dans l'*Educateur* du 3 juillet. M. H. Mossier, parlant de l'enseignement de l'histoire, dit qu'il serait bon — sans en revenir aux procédés d'autrefois — d'exiger que l'enfant apprenne par cœur des résumés précis, clairs et bien coordonnés.

Au premier abord, il faut s'entendre sur la signification de ces trois mots : « apprendre par cœur ».

Si apprendre par cœur, c'est forcer l'enfant à emmagasiner dans son cerveau un certain nombre de mots qu'il ne comprend pas, malgré les explications données par le maître, on peut, en effet, qualifier cette méthode de « vieille école ». Ce n'est, certes, pas ce procédé-là que préconise M. H. Mossier. Il suffit de lire son intéressant article pour s'en convaincre. Pour lui, apprendre par cœur, c'est connaître à fond, de telle manière qu'on n'oublie plus, les résumés des principaux événements historiques, en laissant de côté les détails sans importance.

Tous ceux qui enseignent l'histoire à l'école primaire ont remarqué que les enfants retiennent beaucoup mieux les détails que les événements principaux. Cela plait à leur fantaisie et éveille leur curiosité. Ces détails, dans leur imagination, prennent des proportions qu'ils n'ont pas. Ils se fixent immédiatement dans leur mémoire, sans aucun effort, parce qu'ils n'ont rien d'abstrait. Ainsi, lorsqu'il s'agit de batailles, la plupart des élèves ne savent pas très bien quelles en sont les causes et les conséquences, tandis qu'ils nous disent, sans omettre un détail, les noms des chefs, les paroles qu'ils prononcèrent avant le combat, le nombre des morts, la durée du pillage etc.

Ces faits, qu'on ne voit plus de nos jours — du moins dans notre pays — rentrent, pour eux, dans le domaine du surnaturel, où leur imagination se complait. Plus tard, quand il seront des hommes, c'est à peine s'il leur restera quelques notions générales de l'histoire de leur pays parce qu'on n'aura pas suffisamment consacré de temps aux résumés. Il suffit, à titre de renseignement, d'interroger ceux qui ont quitté l'école depuis plusieurs années.

Je sais que les détails mettent de l'imprévu, du pittoresque dans la leçon. Ils tiennent l'attention des élèves en éveil. Il n'est pas nécessaire, pour cela, de les faire apprendre. Le maître peut les citer en passant mais ils ne doivent pas figurer dans le texte car ils l'allongent inutilement.

En histoire, l'enfant ne sait pas distinguer ce qui est important de ce qui ne l'est pas. Il se laisse guider par son imagination. Voilà pourquoi il lui faudrait toujours sous les yeux un simple compte-rendu des principaux faits historiques. C'est court et précis et jamais au-dessus de ses forces. Quant aux détails, on peut les connaître au moyen de lectures. Tous les petits faits et gestes d'une foule de personnes de notre histoire nous importent peu. Leurs biographes se chargent de nous renseigner à ce sujet.

On entend dire souvent que c'est à l'école primaire qu'on apprend le mieux. C'est parce que son enseignement est pratique et prépare mieux pour la vie.

Voilà pourquoi je trouve que le vœu exprimé par M. H. Mossier n'est pas un vœu rétrograde. Il dénote, non une âme de réactionnaire, mais un esprit clairvoyant et pratique.

Paul CHAPUIS.

Nous recevons encore sur ce même sujet les lignes suivantes :

Il y a, sans doute, il y aura toujours de nombreuses façons d'enseigner l'histoire dans nos écoles. Jadis, il y a eu la méthode toute mécanique qui faisait appel surtout à la mémoire. Il y a, aujourd'hui, la méthode nouvelle cherchant à éveiller l'intelligence des enfants, leur raison, leur jugement. Il y aura peut-être, demain, une conception encore plus moderne, plus saine, plus conforme à la psychologie infantine.

Tout cela n'aura point empêché nos pères, comme leurs fils et leurs petits-fils, d'avoir retrempé leurs cœurs en cet enseignement généreux, qui stimule et enflamme, de bonne heure, notre patriotisme. Car — toute question de méthode mise un instant à part — quel est le but à atteindre en enseignant l'histoire nationale à nos écoliers ? Est-ce de meubler leur mémoire de noms et de dates ou de faire épanouir en leur jeune entendement, le sentiment profond de l'amour de la patrie ? D'aucuns nous répondront que l'idéal serait de réaliser ces deux programmes, dans leur esprit et dans leur lettre, tous deux étant également utiles et nécessaires.

Nous n'irons pas aussi loin. Notre humble avis est qu'en enseignant l'histoire, il faut surtout s'arrêter aux grands faits qui sont demeurés les pages inoubliables de notre *curriculum vitae* national, les phases importantes de l'évolution de notre peuple. Présenter le moins possible de dates et de noms qui ne laissent rien à l'esprit, mais des événements, seulement des événements, englobant à la fois l'histoire, l'âme, les passions et les tendances de notre caractère suisse. Vingt

pages de notre manuel actuel se condenseraient ainsi en un seul chapitre, plus général, qui gagnerait d'autant en profondeur et en vérité qu'il perdrait en détails disparates et secondaires. Les leçons d'histoire deviendraient plus alors des leçons d'instruction civique, en appelant au raisonnement et au bon sens, que des heures parfois stériles où le maître raconte « des histoires ». Mais encore ces heures ne pourraient-elles être comprises ainsi qu'au degré supérieur.

C'est pourquoi nous voudrions voir appliquer deux méthodes dans cet enseignement. La première, aidée d'un manuel simple, s'arrêtant aux épisodes et anecdotes intéressants, s'adresserait aux élèves du degré intermédiaire, la seconde, au souffle plus large, plus vigoureux, préparerait nos petits citoyens futurs. Les deux méthodes, différentes dans leurs procédés, se feraient tout de même suite puisqu'elles seraient liées par le progrès constant de l'idée de patrie. Celle-ci constituerait comme une explication, une conclusion plus ou moins prévue des réalités narrées par celle-là.

En un mot, nous voudrions que le cours d'histoire présenté à nos enfants des écoles primaires fût dominé par une série d'idées maitresses qui formeraient le squelette de tout le programme. Ces idées principales seraient amenées et préparées par le cours intermédiaire pour paraître claires et nettes aux élèves du cours supérieur ¹.

Nous ne croyons pas, pour cela, que l'établissement de résumés à faire apprendre par cœur soit désirable. Il faut que l'histoire reste une narration, un récit, non une récitation. La première indique que l'élève a compris ce qui est méritoire, tandis que la seconde ne prouve qu'en faveur de sa mémoire, ce qui est moins à encourager.

En résumé, et puisque la rédaction de *l'Éducateur* a bien voulu poser la question à ses lecteurs, nous pensons que l'enseignement de l'histoire doit poursuivre sa route dans la voie où il s'est engagé, voie qui s'élargira déjà d'elle-même au contact de la pédagogie moderne, scrupuleuse et perspicace, et rompra définitivement avec les chansons de dame Mnémosine. Gustave CHAUDET

Lettre du Wurtemberg.

A noter d'abord l'élection d'un instituteur au Landtag. Ce n'est, certes, pas le premier. Mais celui-ci est incontestablement capable de représenter au mieux les intérêts du corps enseignant primaire. C'est de toute importance en ce moment. On travaille en effet, à l'élaboration d'une loi scolaire et ces lois sont généralement, en Allemagne surtout, une œuvre pour de nombreuses générations. L'instituteur Löchner, l'homme de confiance de ses collègues, a obtenu, 73 000 suffrages au scrutin de liste. Cela donne du poids aux revendications du corps enseignant. C'est de plus la preuve évidente que le corps enseignant possède une influence qui n'est pas à dédaigner, ni de la part du gouvernement, ni de celle de quiconque. Comme la loi scolaire a immédiatement été mise en chantier, l' élu a déjà eu l'occasion de donner la mesure de ses talents, de son zèle et de son habileté, soit dans la commission préconsultative, soit dans les séances du Landtag, où la lutte est chaude. Quand on a le vent dans ses voiles, on peut

¹ C'est l'idée des cercles concentriques, qui est de plus en plus abandonnée aujourd'hui. (La Réd.)

cependant espérer arriver au port, malgré les récifs. C'en est un que le parti catholique et la Société des instituteurs de ce bord, qui fait le plus souvent bande à part à la remorque de ses prêtres. Il faut donc le plus souvent établir une entente et cela ne va pas toujours tout seul, sans concession, sans sacrifice parfois. Cependant on arrive à réaliser quelques progrès, malgré tout. Ainsi, pendant longtemps, on s'est habitué à considérer les instituteurs comme employés subalternes. Depuis quelques années, ils ont mis tant de constance et d'énergie dans leurs revendications que le législateur a dû consentir à leur appliquer les principes généraux en vigueur pour les autres employés de l'Etat. Ainsi dans la question des pensions de retraite des veuves et des orphelins, etc. On leur a aussi concédé le droit de servir comme volontaire d'un an dans l'armée, et l'on en voit déjà porter les galons ; malheureusement, je ne sais pas s'il y en a déjà qui aient passé officier de réserve : j'irai aux informations un de ces jours.

La pénurie des instituteurs primaires se fait tellement sentir qu'on vient de recourir à une mesure à laquelle on n'aurait guère songé, il y a quelques années : On a décidé cette année d'admettre sans examen dans les séminaires les élèves des écoles réales et des gymnases ayant le certificat du volontariat, soit le certificat de sortie de la septième classe de ces établissements. Il est vrai qu'on en a formé une classe à part. C'est donc un essai, mais si provisoire que soit la mesure, le fait est néanmoins fort curieux, car ces futurs instituteurs n'auront pas passé par l'école préparatoire du séminaire. C'est ainsi que les traditions se modifient et s'altèrent sous l'empire des circonstances. Les journaux signalaient l'autre jour un fait que l'on considérerait comme une nouvelle brèche à la routine : on venait de nommer comme professeur à un séminaire, non pas selon l'usage, un théologien comme ci-devant, mais un philologue. Mais ce qui s'est passé, il y a deux ou trois ans et que je n'ai pas encore eu l'occasion de mentionner : c'est qu'un instituteur a été appelé à faire partie du Haut-Consistoire en qualité d'expert. Voilà donc qu'un instituteur a gravi un sommet qui a été aussi longtemps inaccessible que le Cervin. Pour être complet, il faut que je vous dise que cet instituteur avait complété ses études à l'université et qu'il avait obtenu le titre de docteur et qu'au moment de sa nomination, il occupait un poste dans un séminaire en qualité d'Oberlehrer. Néanmoins, je le répète, cette nomination est, en Wurtemberg, une date dans l'histoire des revendications du corps enseignant primaire.

Vous voyez donc que le Consistoire est l'autorité supérieure de l'école primaire. Je ne serais pas étonné qu'en ce point encore, un grand changement ne se fasse à l'occasion de la loi scolaire en chantier. Du côté protestant rien n'y fait obstacle, mais il y a, au Landtag, les députés catholiques inspirés, travaillés et réduits à une obéissance passive par les prêtres. (C'est du moins ma conviction). Les instituteurs protestants sont, eux, unanimes à le demander et les pasteurs en seront eux aussi, bien aises, l'école étant un lourd fardeau pour eux ; d'autre part, ils seraient heureux de ne plus voir des adversaires dans les instituteurs, mais plutôt des collaborateurs dans ce beau champ de travail qu'est l'éducation populaire.

Il ne faut pas que j'oublie de vous raconter que les instituteurs demandent

une prolongation de leurs études, c'est-à-dire une quatrième année d'école normale. Cela porterait le nombre des années d'études à six, y compris, naturellement les deux années d'école préparatoire. Seulement, la réalisation de ce vœu est plus que problématique. Je crois qu'il faut s'attendre à beaucoup d'objections et même à une opposition fort prononcée, si ce n'est à un refus catégorique. Si vous le voulez, je vous tiendrai au courant et vous verrez si j'ai été mauvais prophète. Déjà à plus d'une reprise, les débats au sujet de la loi scolaire, ont donné lieu à de vraies joutes oratoires. Il est curieux même de constater à cette occasion combien les choses scolaires captivent le public, je ne l'aurais pas cru. Il m'a semblé jusqu'ici que l'école primaire n'était qu'un pis aller. J'irai jusqu'à dire qu'elle m'a paru comme l'école des pauvres ; c'est vrai dans les grandes villes, elle n'y joue pas d'autre rôle. A la campagne, c'est bien différent, à ce que je vois depuis que j'y suis revenu.

Le Wurtemberg n'est pas toute l'Allemagne. Dans d'autres états confédérés, la loi scolaire se rapproche beaucoup de la nôtre, dans le canton de Vaud. J'ai déjà nommé un jour celle du Grand-Duché de Hesse. Il y a encore à citer celle du Grand-Duché de Saxe Cobourg-Gotha. Je m'en réfère à l'organe des instituteurs wurtembergeois qui l'appelle en toutes lettres une loi modèle, idéale. Raison de plus d'y voir de près en ce moment. Dans ce petit pays de Saxe, Cobourg-Gotha, l'école primaire et son personnel dépendent directement de l'autorité civile, c'est-à-dire du ministre de l'Instruction publique. Les inspecteurs scolaires sont sortis des rangs des instituteurs. Voilà pour l'enseignement. A la tête de l'administration scolaire de chaque localité, se trouvent le premier magistrat de la commune, donc le syndic, le directeur ou le premier maître, deux délégués de la commune, le pasteur (sans attributions spéciales cependant). Avec assez d'insistance, mon document relève que l'église et l'école sont donc nettement séparées, mais il ajoute « plutôt en apparence, » car en réalité on tient fidèlement l'un à l'autre et l'on travaille en fait d'un commun accord à l'éducation des populations.

H. QUAYZIN.

CHRONIQUE SCOLAIRE

JURA BERNOIS. — Les journaux annoncent que le cours de vacances pour l'étude de la langue française, organisé à Neuveville par M. Th. Mœckli, instituteur, ont commencé le 19 juillet. Les inscriptions reçues dépassent celles de l'année dernière. Outre les leçons données par les professeurs, le comité a organisé des conférences avec projections et des excursions dans les environs. Les participants sont pour la plupart logés chez les particuliers où ils ont l'occasion de parler français.

La population de Neuveville voit de bon œil ce cours de vacances qui donne une nouvelle animation à la petite cité des bords du lac de Bière.

H. Gobat.

VAUD. — **Caisse des retraites populaires et mutualités scolaires.** Du premier rapport annuel (exercice 1908), que vient de publier le Conseil d'administration, nous extrayons quelques données intéressantes. Tout d'abord on constate l'extension qu'a prise l'institution nouvelle. Bien que dans certaines

parties du canton, la population manifeste plutôt une indifférence regrettable, les résultats généraux sont encourageants et permettent d'envisager l'avenir avec confiance. On fait toujours au principe de l'assurance-vieillesse les mêmes objections. La principale est que peu de gens arrivent à l'âge de 60 ans, auquel il faut fixer l'entrée en jouissance de la pension si l'on veut jouir de la prime d'encouragement de l'Etat. Or d'après les dernières tables de mortalité publiées par le Bureau fédéral des assurances, on voit que le 40 % des naissances existe encore à l'âge de 60 ans. On sait qu'en général les personnes du sexe masculin ont une durée de vie moindre que celle du sexe féminin. On sait également que la mortalité est très forte chez les enfants en bas âge. Ainsi, la même table accuse une survivance de 50 % à 60 ans et de 25 % à 72 ans, du nombre des vivants âgés de 2 ans. Une table suisse de mortalité plus récente donnerait sans doute un pourcentage plus élevé, car on a constaté en France, et il en doit être de même dans notre pays, que la longévité humaine tend à augmenter.

Il existe actuellement 88 mutualités scolaires dans notre canton, et le rapport exprime l'espoir que bientôt chaque commune vaudoise aura sa mutualité scolaire de retraite. Les sociétés mutualistes, également accessibles aux enfants, sont au nombre de 46.

Une œuvre qui porte en soi des principes aussi excellents que ceux sur lesquels est basée l'assurance-vieillesse ne peut que se développer. Jeunes gens, faites un effort dont vous récolterez les fruits lorsqu'au déclin de votre vie votre capacité de travail sera fatalement réduite. Prévoyance et solidarité, telle doit être votre devise. » Ainsi conclut le rapport que nous signalons. Puisse cet appel être entendu par un nombre croissant de nos jeunes gens !

Voici quelques données statistiques sur la marche et le développement de l'institution :

Le total des affiliés est de 6066, se répartissant comme suit :

a) par âge :	2998 de	0 à 10 ans,	soit le	49,4 %
»	2229	11 à 20 »		36,7
»	467	21 à 30 »		7,7
»	265	31 à 40 »		4,4
»	89	41 à 50 »		1,5
»	18	51 à 60 »		0,3
»	—	61 à 64 »		—
	<u>6066</u>			<u>100 %</u>

b) par groupes professionnels et par sexe.

Catégories	Hommes	Femmes	Total
1. Ouvriers	110	111	221
2. Domestiques (villes et campagnes)	18	40	58
3. Agriculteurs	170	—	170
3. Employés	88	22	110
5. Négociants et industriels (patrons)	59	3	62
6. Professeurs et instituteurs	36	34	70
7. Professions libérales	27	33	60

8. Propriétaires et rentiers	3	1	2
9. Ménagères	—	168	160
10. Mineurs sans profession	2744	2401	5145
Totaux	<u>3253</u>	<u>2813</u>	<u>6066</u>

A propos de l'exercice de 1907, on remarquait déjà la faible participation de l'élément ouvrier à la Caisse des retraites populaires. Le même fait se produit aujourd'hui. Y a-t-il là une méfiance instinctive contre l'institution ou concurrence d'autres sociétés ? On peut se le demander. Avec quelques centres industriels du Jura, c'est la population campagnarde qui fournit le plus grand nombre d'assurés. Remarquons cependant l'indifférence des domestiques soit de la ville soit de la campagne. Il y aurait peut-être un effort à tenter dans ce sens.

Tous les districts sont représentés dans les mutualités scolaires organisées. En voici la répartition avec l'effet total et le montant des versements.

<i>Districts</i>	<i>Communes</i>	<i>Effectif</i>		<i>Versements</i>
Aigle	7	584	Fr.	3037 90
Aubonne	4	108	»	629 20
Avenches	3	103	»	602 50
Cossonay	10	371	»	2091 90
Echallens	7	284	»	1484 55
Grandson	4	284	»	2268 60
Lausanne	2 (3 mutualités)	124	»	1024 75
La Vallée	3	202	»	1201 90
Lavaux	3	134	»	666 55
Morges	4	106	»	640 40
Moudon	10	310	»	1732 25
Nyon	3	79	»	449 50
Orbe	7	452	»	2824 10
Oron	4	204	»	982 80
Payerne	8	503	»	2639 45
Pays-d'Enhaut	2	118	»	521 65
Rolle	1	110	»	583 85
Vevey	1	20	»	168 —
Yverdon	4	216	»	1523 35
Totaux	<u>88</u>	<u>4312</u>	Fr.	<u>25073 20</u>

Les 46 Sociétés mutualistes de retraite — groupements par familles ou par Sociétés — ont un effectif total de 1163 membres et un total de versements de 20 494 fr. 45.

Après 2 ans à peine d'existence, c'est là un résultat réjouissant pour l'œuvre excellente des retraites populaires. Il nous a paru qu'il valait la peine de s'arrêter sur la marche et le développement de cette institution née d'hier et d'y intéresser un nombre croissant de nos lecteurs.

H. GAILLOZ.

*** **Colonies des vacances.** — Cette œuvre si digne d'intérêt continue à prospérer. En 1908, le nombre des enfants admis a été de 218, soit 110 filles et

108 garçons. Les stations pour les filles sont Baulmes et Vers-chez-les-Blanc et les garçons sont réunis en une seule colonie à Ropraz. Bien que les dons aient été de 900 fr. en diminution sur 1907, le rapport constate avec reconnaissance que les écoles et établissements d'instruction supérieure ont fourni $\frac{1}{40}$ du total des dons ; les dons « in memoriam » ou par testament $\frac{1}{15}$. Les encouragements lui viennent de toutes les classes de la population, autorités, particuliers, collectivités et individus.

Désireux de donner plus d'extension encore à cette œuvre, le comité a pris ses mesures pour agrandir les locaux de Ropraz destinés aux garçons et serait à même de loger dans les 3 colonies, 240 enfants. Il lui faut pour cela l'appui de tous les amis de l'institution.

Le comité actuel a à sa tête : MM. Delessert, directeur, président, Dr Heer, vice-président ; Cachemaille, contrôleur, secrétaire ; Guye, banquier, caissier.

Au moment des vacances, il n'est peut-être pas superflu de rappeler cette œuvre intéressante à l'attention de tous.

*** « **La Solidarité** ». — La protection de l'enfant est à l'ordre du jour des préoccupations actuelles. Parmi les sociétés qui depuis longtemps sont à l'œuvre dans ce domaine, signalons *la Solidarité* qui protégeait au 31 décembre 1908, 137 enfants dont 107 Vaudois, 22 Confédérés, et 8 étrangers. Elle a payé pour fr. 19 409,88 de pension soit une moyenne de 37 c. par jour et par enfant. Les frais de vêtements en plus s'élèvent à 2250 fr. *La Solidarité* suit les enfants placés sous sa protection jusqu'au moment où ils sont à même de gagner leur vie et à la fin de l'année dernière, 12 jeunes gens et jeunes filles étaient en apprentissage dans le canton. Depuis 1882, elle a sorti de la misère plus de 500 enfants.

Des sections de la *Solidarité* existent à Morges, Rolle, Nyon, Cossonay, Vallorbe et Echallens. Le comité espère compléter son champ d'activité en créant de nouvelles sections.

Lors de l'assemblée générale, qui a eu lieu le 12 juin, à Lausanne, il a été décidé de publier la liste des familles chez lesquelles sont placés des enfants afin de permettre aux membres de la société de s'intéresser à eux.

A cette occasion, M. le Dr Platzhoff-Lejeune, dont on connaît la compétence, a fait une intéressante causerie sur les nouvelles méthodes de protection de l'enfance. Nous aurons tôt ou tard l'occasion de revenir sur les idées émises par le conférencier.

M. Correvon, juge cantonal, a annoncé qu'une commission législative a été chargée par le Département de justice et police de notre canton de préparer un projet de loi sur la matière. Celui-ci est prêt et l'on peut prévoir qu'avant peu il sera soumis au Grand Conseil.

H. Gz.

*** **Founex**. — Le Conseil général de Founex a voté une augmentation annuelle de 200 fr. en faveur de son dévoué instituteur, M. Hippolyte Guignard, en fonction dans la localité depuis 8 ans

H. G.

*** **Missy**. 25 ans d'enseignement. — Dimanche soir 14 juillet, une charmante cérémonie réunissait dans le Temple de Missy, les autorités communales, les anciens élèves et une bonne partie de la population du village, pour fêter le

25^e anniversaire d'enseignement dans la commune de M. et M^{me} Chevallay-Roy, instituteur et institutrice à Missy, où ils ont débuté en 1884.

La Municipalité apportait un cadeau de 100 fr. ; les anciens élèves comme les élèves actuels offraient aussi les leurs. Des chants alternant avec des discours et des félicitations, puis une collation ont successivement souligné la reconnaissance de la population de Missy pour les 25 années que M. et M^{me} Chevalley ont consacrées avec dévouement à l'éducation de la jeunesse du village.

Nous joignons nos félicitations et nos vœux à ceux qui ont été exprimés ce jour-là aux deux jubilaires. H. G.

*** **Essert-sous-Champvent.** — M^{me} Junod-Gardel prend sa retraite après 25 années d'enseignement dont 15 passées à Essert-sous-Champvent.

Des raisons de santé ont obligé cette excellente collègue à quitter prématurément ses fonctions.

Un talent naturel, développé par une longue expérience, s'unissait chez elle à un dévouement rare. Aussi, bien qu'elle ait enseigné dans des circonstances particulièrement difficiles, son enseignement produisait des résultats remarquables.

Puisse-t-elle jouir pendant de longues années du repos qu'elle a si bien mérité !

C'est notre vœu le plus sincère.

N. CLÉMENT.

ALLEMAGNE. — *Dans les écoles wurtembergeoises.* — Le ministère des cultes et de l'instruction publique du royaume de Wurtemberg a publié une ordonnance concernant les boissons alcooliques dans les excursions scolaires faites par les élèves des écoles primaires et des classes inférieures et moyennes des écoles supérieures. Il y interdit la consommation des boissons alcooliques, cidre compris, sous toutes leurs formes. L'ordonnance s'étend également aux fêtes scolaires dans lesquelles on offre aux enfants des rafraichissements. Les maîtres et les autorités scolaires doivent éviter d'entrer avec leurs écoles dans les auberges ou d'autres établissements dans lesquels sont consommées des boissons alcooliques. Si le maître croit, dans certains cas exceptionnels, devoir autoriser une exception, il en est responsable et doit aussitôt rendre compte de la chose aux autorités.

BIBLIOGRAPHIE

L'enseignement de l'Histoire naturelle à l'Ecole primaire par Dr E. Dévaud, Inspecteur primaire à Fribourg. — Lausanne, Payot et Cie ; Paris, Alcide Picard. — Prix fr. 2,50.

L'histoire naturelle est peut-être de toutes les branches celle qui concourt le plus directement et le plus sûrement à l'œuvre de l'éducation. Par le fait qu'elle met l'élève en contact avec les choses qui l'entourent, elle excite au plus haut point son intérêt et développe chez lui l'esprit d'observation ; elle forme aussi son jugement par la comparaison d'idées claires et concrètes acquises par intuition immédiate ; elle influence même sa moralité par les sentiments que développent en lui la contemplation et l'étude de la nature.

On n'atteindra ce but ni par le récit d'historiettes plus ou moins édifiantes sur

la vie des animaux, ni par l'énumération des qualités bonnes ou mauvaises que peuvent posséder les êtres qui nous entourent, ni par la lecture plus ou moins expliquée d'un manuel, serait-il le mieux composé, ni par la réunion de collections et l'organisation d'un musée scolaire, quelque intelligemment compris qu'il puisse être, ni même par l'enseignement verbal le plus clair, le plus complet, le plus brillant. Ce but ne sera atteint qu'en mettant l'enfant directement en face de la nature, telle qu'elle est et non arrangée, classée, étiquetée, comme on la présente dans les manuels, sur les tableaux ou dans les musées. L'enfant aime la vie ; il faut lui faire connaître la nature vivante, lui montrer le mouvement qui résulte de l'action et de la réaction incessante des êtres. L'enseignement de l'histoire naturelle ne peut plus se contenter de la description morphologique, il doit prendre une tournure nettement biologique. Ainsi il se conformera aux tendances actuelles des sciences naturelles et satisfera la curiosité innée de l'enfant.

Ce point de vue est connu du public scolaire allemand depuis plus de 20 ans. De nombreux auteurs se sont chargés de le populariser, ainsi Junge, Schneil, Lay, Seyfert, pour ne citer que les principaux. En pays français, il n'en est pas de même : à part le Plan d'études des écoles primaires du Canton de Vaud et les instructions générales qui l'accompagnent, le rapport de M. E. Briod présenté à la réunion de la Société pédagogique vaudoise en 1902 et le manuel de MM. Jaccard et Henchoz, il n'existe rien dans la littérature scolaire qui s'occupe de la question. La France en particulier est restée absolument étrangère à ce mouvement.

La publication du livre mentionné en tête de cet article marque donc une date. Disons tout de suite que nous n'avons rien perdu à attendre. C'est de mains de maître que M. Dévaud présente la question au public français. Il montre d'abord l'importance de cette conception nouvelle, soit au point de vue scientifique, soit surtout au point de vue éducatif. Et ici nous ne pouvons qu'admirer la sûreté de ses informations pédagogiques : bien qu'il n'indique pas ses auteurs et ne fasse presque pas de citation, on sent que sa culture professionnelle repose sur les bases les plus sûres. Ensuite il indique ce que doit être le programme. Il va sans dire qu'il préconise le système des communautés comme le seul capable de permettre la réalisation du but. Ce programme est du reste absolument semblable à celui que nous avons dans le canton de Vaud depuis dix ans. Mais ce qui intéresse tout particulièrement les instituteurs, c'est l'interprétation de ce programme. M. Dévaud y consacre la majeure partie de son livre. Il signale la valeur et la nécessité des excursions scolaires. Il indique les précautions à prendre pour qu'elles réussissent. Il montre également le parti qu'on peut tirer des tâches d'observation et de quelle manière elles doivent être données. Il s'étend ensuite longuement sur l'utilité, la distribution, la culture du jardin scolaire ne négligeant aucun des menus détails propres à faciliter la tâche de ceux qui voudraient suivre ses conseils. Enfin il expose la marche de la leçon, montre la nécessité de chaque étape et la forme qu'elle doit revêtir, étayant ses indications théoriques d'exemples pratiques. Cet ouvrage constitue un tout solidement charpenté aussi intéressant dans son ensemble que dans ses détails. C'est un des plus beaux traités de didactique spéciale qui aient été écrits en langue française.

L'auteur permettra-t-il cependant au praticien qui a écrit ces lignes et qui expé-

rimente depuis plus de dix ans le procédé biologique, deux petites remarques ? La première, c'est qu'il ne faut pas oublier que ce procédé est d'origine allemande et qu'il s'adresse beaucoup au raisonnement, que, d'autre part, nos petits Romands ont du sang latin dans les veines et que par conséquent ils sont plus intuitifs que déductifs. D'où il ressort que, dans nos classes, il devra être laissé une part plus large à l'intuition qu'au raisonnement. La deuxième, c'est qu'il faut donner à la comparaison et à l'abstraction une importance plus grande et de plus nombreux développements que les auteurs cités ne le font généralement. Ceci dans le but de perfectionner la faculté d'observer et de rendre son action plus précise et plus sûre. Mais ce sont là questions de détail et d'interprétation qui n'enlèvent rien au mérite très grand de ce travail. L. J.

Cours d'algèbre élémentaire, 2^e édition par Edm. Marrel. — F. Rouge et Cie, édit., Lausanne.

Cette nouvelle édition d'un ouvrage qui a été introduit dans les collèges du canton il y a 9 ans ne s'adresse pas exclusivement aux élèves de ces établissements, mais à tous les jeunes gens qui désirent acquérir rapidement quelques connaissances dans cette branche des mathématiques. Elle peut soutenir la comparaison avec les ouvrages similaires qui nous viennent du dehors, tant sous le rapport de la matière qu'elle contient et sur la manière dont elle est présentée que sous le rapport de l'impression. Parmi les modifications ou adjonctions que l'auteur a apportées à la 1^{re} édition, et qui toutes nous paraissent très heureuses, nous nous bornerons à signaler les suivantes : un plus grand choix d'exercices et de problèmes ; une note sur les déterminants ; quelques notions sur la variation des fonctions du 1^{er} et du 2^e degré et sur leur représentation graphique, et la théorie générale des radicaux. A. R.

Illustrierte schweizerische Schülerzeitung : der Kinderfreund. — Ce journal, bien connu des écoliers de la Suisse allemande, fête cette année le 25^e anniversaire de sa fondation. Il fut créé par le professeur Sutermeister, de Berne. Le numéro jubilaire que nous avons sous les yeux fait l'historique de son développement et donne, à côté des portraits des anciens rédacteurs, trois photographies du bâtiment et des salles où est composé la *Schülerzeitung*, et l'on peut se rendre compte de l'importance de ce périodique à la vue de cet important édifice et des nombreux ouvriers qui y sont occupés. C'est que la *Schülerzeitung* est non seulement un journal intéressant, il est aussi instructif au plus haut point. Ainsi, il propose à ses lecteurs des concours de composition, d'une part pour les grandes personnes, d'autre part pour les écoliers ; mais tous les sujets se rapportent au développement intellectuel et moral de la jeunesse des écoles. Le présent numéro donne trois compositions récompensées, dont l'une en vers, sur ces sujets : « l'alphabet vivant » et « les avantages de la Suisse sur d'autres pays ». C'est un excellent moyen de développer l'enseignement de la composition non seulement chez ceux qui participent au concours, mais aussi pour les nombreux écoliers qui lisent ce journal. L'*Illustrierte Schülerzeitung* se recommande donc de lui-même à tous ceux qui portent un intérêt quelconque à la jeunesse scolaire et nous lui souhaitons bonheur et prospérité jusqu'au prochain jubilé. E. B.

PARTIE PRATIQUE

EDUCATION DES SENS

Comme introduction aux différents exercices qui vont suivre, voici quelques considérations extraites de la brochure du Dr Rouma : « Notes pédagogiques sur une classe d'arriérés. »

« L'intelligence ne peut s'exercer à vide. Les éléments sur lesquels s'exerce le travail de la pensée sont fournis par les sens.

Amener les sens à distinguer les ressemblances et les différences de plus en plus ténues, c'est perfectionner l'intelligence dont les jugements seront d'autant plus sains que les éléments en seront plus précis.

Si l'on pouvait, dit un professeur de Gand, mesurer la finesse sensorielle d'un sujet et la multiplier par son pouvoir d'attention, on arriverait ainsi plus près de la détermination de son intelligence que par toute autre voie.

Par l'éducation des sens, on ne peut augmenter leur capacité fonctionnelle, mais bien éduquer et améliorer les perceptions sensorielles ».

Les exercices qui suivront consistent le plus souvent en *Leçons collectives*, le maître pouvant s'adresser à tous les élèves, ou à un élève en particulier. Ceux que je désignerai sous le nom de *jeux*, peuvent être exécutés par un enfant, pendant une autre leçon ; ils pourraient rendre service dans des classes comprenant plusieurs années pour occuper les plus jeunes enfants, tout en les développant ; ils pourraient également servir de récompense ou d'encouragement aux enfants qui auraient les premiers achevé un devoir écrit.

Vue.

1. Demander à un enfant de placer ses camarades par ordre de grandeur, les autres enfants contrôlant.

2. Placer les enfants d'après la teinte de leurs cheveux, des plus noirs aux plus blonds.

3. Faire observer et distinguer les teintes du ciel, des nuages, des arbres ; les différents verts, dans la campagne.

4. Faire distinguer la pleine lumière et l'ombre.

5. Faire remarquer les déformations très apparentes des objets par la perspective : une rue ou une allée semblant devenir plus étroite au loin ; une suite de maisons semblant plus hautes près du spectateur qu'à l'extrémité opposée ; des lignes qu'on sait parallèles et qui cessent de l'être ; carrés déformés, etc.

6. (Ceci à la campagne, ou en promenade.) Donner à l'enfant une feuille ou une fleur ; il doit en retrouver une pareille.

7. Le maître a des papiers de couleur (couleurs fondamentales) ; il donne les mêmes, mais de plus petites dimensions, aux enfants ; il en présente un et demande qu'on lui montre le pareil. Puis nommer la couleur : l'enfant doit montrer la couleur. Trouver les couleurs qui vont bien ensemble.

JEUX : (nos 8-15).

8. On a mélangé 2 (3, 4.....6, 8) espèces de graines, de boutons, de pierres,

de coquillages, de timbres (de dessins et de couleurs différents); les enfants doivent les classer.

9. Jeux de patience : reconstituer une image qui a été coupée en 2, 4, 8, 9, 12 morceaux.

10. Loto des images : les enfants doivent placer chaque image sur la pareille.

11. Formes géométriques; on a collé sur des cartons par exemple 6 carrés (puis 6 rectangles, 6 triangles, 6 cercles, 6 pentagones, 6 hexagones, etc.) de dimensions de plus en plus petites. On découpe les mêmes figures qu'on colle sur des cartons de même grandeur. Les enfants doivent remettre chaque figure sur celle qui est pareille. On peut aussi combiner ce jeu avec des exercices de couleurs.

12. Loto des couleurs. On découpe des garçons, fillettes, messieurs, dames ou d'autres êtres ou d'autres objets de teintes très variées : les enfants doivent remettre chacune de ces silhouettes sur les doubles, collés sur de plus grands cartons.

13. Etoffes et papiers de tapisserie en double. Les enfants doivent les réassortir deux par deux ; et grouper ceux ou celles de mêmes teintes.

14. Réunir des objets différents, pris par exemple dans les jeux 11, 12, 13 et 8 (timbres); les enfants doivent mettre ensemble tous ceux de la même couleur.

15. Se procurer des échantillons de laine, soie, coton allant de la teinte la plus claire à la plus foncée; les mêler et faire reconstituer la gamme par l'enfant.

Ouïe.

1. Reconnaître les yeux fermés sur quelle matière (bois, métal, verre, pierre, etc.), sur quel objet l'on frappe.

2. A quelle distance se produit un son (pour les plus grands : à combien de pas, à combien de mètres).

3. Laisser tomber différents objets, d'abord dissemblables (pierre et balle; écu et sou) puis plus semblables (grosse et petite pierre; pièces de 1 et 2 sous; clé et canif, etc.). L'enfant doit les reconnaître par l'ouïe.

4. Reconnaître la voix des différents enfants; un enfant est dans un coin de la classe tournant le dos, pendant que le maître est groupé avec les autres enfants à l'angle opposé; à un signe du maître, 3, 4 enfants interpellent successivement leur camarade; puis on change d'enfant.

5. Plusieurs enfants à la fois comptent à haute voix, chantent ou récitent une poésie; deviner combien? lesquels?

6. Les yeux bandés, aller dans la direction d'une sonnette, d'un sifflet, d'un enfant qui vous appelle (en plein air). Dire de quel endroit vient un bruit (plusieurs endroits définis ayant été déterminés d'avance).

7. Reconnaître les pas d'un adulte de ceux d'un enfant. Distinguer combien d'enfants à la fois marchent, dans la classe ou dans la rue. — Reconnaître, par l'ouïe, le véhicule qui s'approche; — le chant des oiseaux, etc.

8. Distinguer les sons en graves et aigus.

9. Faire reproduire un rythme exécuté par le maître, au moyen d'une règle frappant sur un corps dur. Faire reconnaître des airs connus en indiquant simplement le rythme.

Toucher.

1. Reconnaître feuilles, fleurs, fruits, légumes de la saison.
2. Faire reconnaître différentes matières, différents objets.
3. Reconnaître les différentes pièces de monnaie.
4. Reconnaître différents objets ou animaux découpés, sur carton.
5. Tâter un objet, les yeux bandés ; le retrouver parmi d'autres.
6. Distinguer certains corps en polis et rugueux ; d'autres en durs et mous.
7. JEU : Classer des morceaux d'étoffes, graines, coquillages.

Odorat.

Reconnaître à l'odorat, sans que ni la vue ni le toucher n'intervienne :

1. Les différentes fleurs, fruits, légumes de la saison.
2. Les différentes épices.
3. Les boissons et liquides (vin, bière, alcool, pétrole, les mettre dans de petites bouteilles recouvertes de papier d'étain).
4. Les viandes (bœuf, mouton, saucisse, jambon).
5. Tisanes et plantes pharmaceutiques : (menthe, tilleul, camomille, etc.)
6. Débrouiller un mélange de deux substances, en s'aidant de l'odorat seul.

Goût.

1. Reconnaître au goût : café, sucre, sel, chocolat, etc.
2. Reconnaître les fruits et légumes de la saison.
3. Reconnaître les différentes boissons (non-alcooliques, si on a des enfants de l'Espoir).
4. Reconnaître les différents pains (blanc, bis, pain de seigle, petits pains au sucre, au lait).
5. Reconnaître un même aliment apprêté de différentes manières.
6. Reconnaître les saveurs salée, sucrée, acide, amère (au moyen de produits inconnus).

EXERCICES DIVERS

I. *Evaluation des poids.*

1. Soulever des objets de plus en plus lourds, et de densités différentes ; faire apprécier les différences.

2. JEU. Préparer une collection de sacs, toujours trois du même poids quoique de grosseurs différentes ; une fois qu'on les a tous mêlés, l'enfant doit mettre ensemble ceux de même poids.

II. — 1. S'exercer à se diriger, à circuler dans l'obscurité ; à y trouver des objets de plus en plus difficiles à atteindre ; à y exécuter différentes actions.

2. Lancer un petit morceau de chocolat, les enfants étant groupés autour de vous, les yeux fermés ; c'est à qui l'aura retrouvé le plus vite.

3. Se rendre compte de quel côté vient l'air, dans une chambre, en plein air, en bateau.

4. Travaux pratiques : éplucher des légumes, ôter la poussière, faire un paquet, etc., etc.

TYPE D'UNE LEÇON DE CHOSES FAITE EXCLUSIVEMENT
EN VUE DE L'ÉDUCATION DES SENS

La châtaigne.

VUE. 1. *Grosueur*. Chercher des fruits ou d'autres objets de même grosseur, plus gros, plus petits.

2. *Forme* : arrondie d'un côté, aplatie de l'autre (pas toujours). Chercher des objets de forme analogue.

3. *Couleur* : pelure extérieure brune foncé; chercher dans la classe, puis ailleurs ceux de même couleur, de même teinte, plus clairs, plus foncés. Couleur de la pelure intérieure comparée à celle de la pelure extérieure. Couleur de la châtaigne elle-même, extérieurement, intérieurement. Fruits ou objets de mêmes couleurs.

OÛIE. — Bruit que fait la châtaigne en tombant. Reconnaître une grosse d'une petite. Bruit des pelures froissées (cruës, rôties).

TOUCHER. — Pelure extérieure *lisse* en dehors; (chercher dans la classe, et tâter d'autres objets lisses; en trouver d'autres, ailleurs) *velue* en dedans (chercher d'autres corps velus, dans la classe ou ailleurs).

Seconde pelure: rayée, striée, *rugueuse* en dedans; d'autres corps rayés, rugueux.

Châtaigne lisse, avec des raies; comme quoi?

La châtaigne est *dure*; fruits ou corps plus durs, moins durs.

ODORAT. — Crue la châtaigne ne sent rien; rôtie, elle dégage un arôme spécial; reconnaître, par l'odorat seul, une châtaigne rôtie parmi d'autres aliments, odorants ou non.

GOÛT. — Après avoir goûté des châtaignes crues, bouillies, rôties, des marrons glacés, des confitures aux châtaignes, les enfants devront les reconnaître au goût, les yeux fermés.

Quantité d'autres sujets : légumes, fruits, minéraux, etc., etc. se prêtent à des leçons de ce genre.

A. DESCOEUDRES.

LECTURES POUR LES ENFANTS

Les sabotiers.

Les sabotiers se sont installés au fond de la combe, près d'une lisière de forêt où un ruisseau chante clair comme une flûte. Toute la famille est là : le maître sabotier et son fils et son gendre qui lui servent d'ouvriers, les apprentis, la vieille ménagère et les marmots qui pataugent dans les cressons du ruisseau. Sous les aulnes s'élève la loge de planches où couche la maisonnée; non loin, les deux mulets qui ont amené l'attirail du campement, sont attachés à des pieux et tirent leur longe pour donner çà et là un coup de dent à l'herbe du fossé. L'automne dernier, la troupe était campée sur les hauts plateaux de la forêt; où ira-t-elle à l'automne prochain? Qui le sait? Le maître lui-même l'ignore. Tout dépendra des hasards et des chances de l'exploitation; car le sabotier est pareil



à l'alouette des champs ; il ne fait pas deux fois son nid dans le même sillon. Il parcourt successivement tous les cantons de la forêt, s'arrêtant là où une coupe va être exploitée et où il trouve à faire un bon marché. Il a bien, là-bas, dans quelque village voisin, une maison au vieux mobilier poudreux, mais il ne l'habite guère que dans les mortes saisons, et ne n'en retire définitivement que pour dormir son dernier sommeil.

Cette année, l'installation est à souhait. On se trouve à l'aise au fond de cette combe verte et paisible, à deux pas de la coupe, où se dressent les arbres achetés sur pied et marqués du marteau de l'adjudicataire. Ce sont de beaux hêtres, dont les ramures grises se détachent nettement sur le ciel bleu d'avril. Ils ont 50 pieds de fût, 1 mètre de circonférence à la fourche des branches, et chacun peut donner 6 douzaines de sabots. Il y a aussi, dans le lot, quelques pieds de tremble, d'aulne et de bouleau ; mais le sabotier n'en fait pas grand cas. Les sabots qu'on fabrique avec ces essences sont à la vérité moins cassants, mais leur bois est spongieux, et l'humidité le pénètre facilement. Les sabots de hêtre, à la bonne heure ! Ils sont élégants et légers, et le pied s'y tient sec et chaud, en dépit de la neige et de la boue.

Bonc toute la troupe est en mouvement dans la combe. Sur le seuil de la loge les femmes jasant en reprisant les vêtements. Les hommes abattent les arbres au ras de terre avec la grande cognée. Chaque corps d'arbre est scié en *tronces* de 30 à 35 centimètres de haut, et si les billes sont trop grosses, on les fend en quartiers avec le *coutre*. Un premier ouvrier ébauche le sabot à la hache, en ayant soin de donner une courbe différente, pour le pied gauche et le pied droit ; puis il passe ces ébauches à un second compagnon, qui commence à les percer à l'aide de la vrille, et qui évide peu à peu l'intérieur au moyen d'un instrument qu'on nomme la *cuiller*. Pendant toute cette besogne, l'atelier bavarde et chante, car le sabotier n'engendre point la mélancolie comme son voisin le charbonnier ; les muscles continuellement en action, le travail en pleine lumière après une bonne nuit de sommeil, tout cela vous met en appétit et en bonne humeur. Le sabotier chante comme un loriot, tout en fouillant le bois tendre d'où sortent de blancs copeaux, fins et lustrés comme des rubans ; et l'ouvrage se façonne au milieu des rires et des refrains rustiques.

Les premiers sabots, les plus grands, sont fabriqués dans les larges *tronces* voisines de la souche. Ceux-là chausseront les pieds robustes du travailleur qui, dès l'aube grise, s'en va par la pluie et le vent vers son atelier. Aux premières heures du matin, ils retentiront sur le pavé de nos rues désertes, aux pieds des balayeurs ou des paysans qui viennent au marché, et nous autres paresseux, qui les entendrons à travers un demi sommeil, nous nous pelotonnerons dans notre lit douillet, et, tout en nous enfonçant dans nos couvertures, nous donnerons une pensée émue à tous ceux pour qui la vie est dure et pleine de combats.

Dans les *tronces* moyennes sont taillées les chaussures des femmes : le sabot solide, toujours en mouvement, de la ménagère et le sabot plus léger et plus mignon de la jeune fille. Celui-ci, on l'entend partout battre le sol avec un bruit allègre, sonore et rapide comme la jeunesse : sur les dalles du lavoir, autour du bassin de la fontaine, pendant le jour ; et la nuit, dans le sentier pierreux qui mène au *veilloir*.

A mesure qu'on arrive au dernier tiers du fût de hêtre, les billes se raccourcissent. On y taille les sabots du petit pâtre qui s'en va dans les longues friches nues à la suite d'un troupeau de vaches, et qui s'amuse tout le jour à voir monter dans l'air calme la fumée droite et bleue d'un feu de broussailles. On y façonne aussi les sabots de l'écolier, mais ceux-là ont une existence aussi courte qu'agitée; et quelles allures fantastiques, quelle musique et changeante!... Lors de l'entrée à l'école, leur bruit lent et mélancolique a l'air de se traîner sur les pavés; mais quelle revanche à la sortie, quel tapage assourdissant et joyeux!

Les dernières billes sont réservées pour les *cotillons*, c'est-à-dire pour les sabots des petits enfants. Ceux-là ont le meilleur lot; ils sont choyés et fêtés, surtout aux lendemains de la St-Nicolas et de la Noël, quand, après une nuit passée sous la manteau de la cheminée, on les rapporte tout pleins de joujoux et de bonnes choses. Et puis, eux, ils ne fatiguent guère et on les use rarement. Dès que le pied du marmot a grossi, on les garde soigneusement dans un coin de l'armoire, comme on garde la première dent de lait ou la robe de baptême. Longtemps après, quand le *petit* est devenu un homme, ou quand sa place est vide dans la maison, la mère tire le mignon sabot de sa cachette et le montre pieusement — parfois avec un soupir — trop souvent aussi avec les yeux pleins de larmes...

Tout en creusant le bois, nos sabotiers chantent toujours, et les billes se transforment rapidement entre leurs mains. Une fois le sabot évidé, et dégrossi à la *rouette*, le *perceur* en ébarbe les bords puis le passe à un troisième ouvrier, chargé de lui donner la dernière façon à l'aide du *paroir*, qui est une sorte de couteau tranchant, fixé par une boucle à un banc solide. Ce troisième compagnon est l'artiste de la bande; il finit et polit le sabot, sur lequel il grave, lorsqu'il s'agit d'une chaussure féminine, une rose ou une primevère, selon sa fantaisie. Il pousse même parfois le raffinement jusqu'à découper à jour le bord du cou-de-pied de façon que les dentelures du bois laissent apparaître le bas bleu ou blanc de la *coquette* qui chaussera ce sabot de luxe.

A mesure qu'ils sont achevés, les sabots sont déposés dans la loge, sous un épais lit de copeaux qui les empêche de se fendre; puis, une ou deux fois la semaine, les apprentis les exposent à un feu de copeaux verts qui les enfume, durcit le bois et lui donne une chaude couleur brun doré.

La besogne se poursuit de la sorte jusqu'à ce que tous les arbres aient été employés. Alors on lève le camp. Adieu la combe verdoyante et le ruisseau babilard où les merles viennent boire! On charge les mulets et on part à la recherche d'une exploitation nouvelle. Ainsi, toute l'année, la forêt reverdie ou jaunissante, semée de fleurs ou jonchée de feuilles sèches, entend dans un de ses coins l'atelier bourdonner comme une ruche, et les sabotiers façonner gaiement par douzaines cette commode et primitive chaussure, simple, salubre et sérieuse comme la vie rustique elle-même.

G. A.

André THEURIET.



VAUD

INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES

ECOLES PRIMAIRES

Places au concours.

Institutrices :

Lavey-Morcles : (maitresse d'école semi-enfantine et d'ouvrages au hameau de Morcles) fr. 800 et autres avantages légaux; 30 juillet. — **Ecublens** (Morges) classe fréquentée par les enfants de cette commune à Renens-Gare. fr. 1000 plus fr. 300 d'indemnité de logement (en attendant la construction d'un nouveau collège) jardin et le bois nécessaire au chauffage de la salle d'école; 3 août. — **Brettonnières** : (école enfantine) fr. 700, plus 6 st. bois et 50 fagots, à charge de chauffer la salle d'école; 6 août. — **Veytaux** : fr. 1550 pour toutes choses, plus 4 augmentations de fr. 75 par série de 5 ans de services dans le canton; 6 août.

Instituteurs :

Lavey-Morcles : (hameau de Morcles) fr. 1600 et autres avantages légaux; 30 juillet. — **Chavornay** fr. 1600 plus logement, jardin, plantage, 4 st. bois et 100 fagots à charge de chauffer la salle d'école; 6 août.

Collège de Montreux.

Montreux. — Le poste de maître de latin, de grec et d'histoire ancienne est au concours.

Obligations: 30 heures de leçons par semaine.

Avantages : **Traitement annuel** fr. 3000 à fr. 3400, suivant les années de service dans un établissement d'instruction secondaire du canton.

Entrée en fonctions, **1er septembre**.

Adresser les inscriptions au Département de l'instruction publique (2e service), avant le 6 août, à 6 h. du soir.

Nominations :

Dans sa séance du 14 juillet courant, le Conseil d'Etat a nommé :

M. Charles FAVEZ, en qualité de maître de français au collège et à l'école supérieure de Nyon, pour une année et à titre provisoire.

Dans sa séance du 16 juillet courant, le Conseil d'Etat a nommé M. Ch. GILLARD, à Montreux, en qualité de maître d'histoire au Gymnase classique, à Lausanne.

Ecoles primaires.

Le Département de l'Instruction publique a sanctionné les nominations ci après :

Instituteurs : MM. Besson, Ernest, à Fiez. — Lassueur, Paul, à Chavannes sur Morges. — Porchet, Ami, à Oron-le-Châtel. — Dupraz, Emile, à Bex. — Basset, Armand, à Châtel s. Bex.

Institutrices : Mme Gertsch, Caroline, à St-Triphon (Ollon). — Mlles Jonneret, Marguerite, à Moudon. — Bussy, Eugénie, maitresse d'école enfantine et de travaux à l'aiguille, à Vallamand. — Bühler, Mina, maitresse de travaux à l'aiguille, à Lutry.

Cours complémentaires.

MM. les **chefs de section militaire** sont informés qu'ils peuvent toucher dès ce jour à la Recette de district l'indemnité qui leur est due pour les examens des cours complémentaires.

ÉDITION „ATAR“ GENÈVE

MANUELS SCOLAIRES

adoptés par le Département de l'instruction publique
du Canton de Genève et ailleurs.

- Exercices et problèmes d'arithmétique**, par ANDRÉ CORBAZ. — *A. Calcul écrit* : 1^{re} série (élèves de 7 à 9 ans), 70 c. ; livre du maître, 1 fr. ; 2^e série (élèves de 9 à 11 ans), 90 c. ; livre du maître, 1 fr. 40 ; 3^e série (élèves de 11 à 13 ans), 1 fr. 20 ; livre du maître, 1 fr. 80. — *B. Calcul mental.* 1 fr. 75 — *C. Exercices et problèmes de géométrie et de toisé. Problèmes constructifs.* 3^e édition, 1 fr. 50. — *D. Solutions de géométrie*, 50 c.
- Livre de lecture**, par ANDRÉ CHARREY, à l'usage des écoles primaires de Genève, 1 fr. 80
- Livre de lecture**, par A. GAVARD, 2 fr. —
- Manuels d'Allemand**, par le prof. A. LESCAZE : **Premières leçons intuitives d'allemand**, 3^e édition, 75 c. — **Manuel pratique de langue allemande**, 1^{re} partie, 6^e édition, 1 fr. 50. — **Manuel pratique de langue allemande**, 2^{me} partie, 4^e édition, 3 fr. — **Lehrbuch für den Unterricht in der deutschen Sprache**, auf Grundlage der Anschauung, 1^{re} partie, 1 fr. 40 ; 2^e partie, 1 fr. 50. — **Lehr- und Lesebuch**, 3^e partie, 1 fr. 50
- Notions élémentaires d'instruction civique**, par M. DUCHOSAL. Edition complète, 60 c. ; édition réduite, 45 c.
- Premiers éléments d'Histoire naturelle**, par le prof. EUG. PITTARD, 2^e édition, 240 figures dans le texte, 2 fr. 75
- Leçons et Récits d'Histoire suisse**, par ALFRED SCHUTZ. Nombreuses illustrations. Cart., 2 fr. ; relié, 2 fr. —
- Manuel d'enseignement antialcoolique**, par J. DENIS. 80 illustrations, 8 planches en couleurs, Relié, 2 fr. —
- Manuel du petit Solfégien**, par J.-A. CLIFT, 95 c.
- Parlons français**, par W. PLUD'HUN, 15^e mille, avec l'index alphabét., 1 fr. —
- Comment prononcer le français**, par W. PLUD'HUN, 50 c.
- Histoire sainte**. Rédigée en vue d'un cycle d'enseignement de 2 ans, par M. le past. ALBERT THOMAS, 65 c.
- Pourquoi pas ? essayons**, manuel antialcoolique, par F. GUILLERMET. Broché, 1 fr. 50. Relié, 2 fr. 75
- ALBERT MALSCH Fables de La Fontaines**, édition annotée avec lexique, cartonné, 1 fr. 50

FABRIQUE ET MAGASIN DE CERCUEILS

CH. CHEVALLAZ

Rue Madelaine, 16, LAUSANNE — Rue Fleury, 7, NEUCHÂTEL
Téléphone Rue Colombière, NYON.

COURONNES MORTUAIRES

Transports funèbres pour tous pays. — Cercueils de tous prix,
du plus simple au plus riche, expédiés sur demande télégraphique :

Chevallaz Cercueils, Lausanne.

MAISON MODÈLE

MAIER

& CHAPUIS

LAUSANNE

22, RUE DU PONT

Envois à choix
immédiats

ESCOMPTE

Livraisons rapides

10 | **0**
| **0**

Prix modérés

Echantillons

toujours
disponibles

à 30 jours aux membres de la S. P. V.

marqués en
chiffres connus

VÊTEMENTS

Façon élégante et soignée.

COMPLETS SUR MESURE

Draperies anglaises, françaises et suisses.

Coupeurs et ateliers dans la maison

RECRUTEMENT

Haltères fonte, tige fer, vernis, pour préparation aux exercices des recrues,
17 kilos, 8 fr., port en plus.

Série A. 1 haltère de 8 1/2 kilos ; 1 de 13 kilos et 1 de 17 kilos: Fr. 18.—

Série B. 2 haltères de 8 1/2 kilos pour exercer simultanément les deux bras ;
1 haltère de 13 kilos et 1 de 17 kilos: Fr. 22.—

S'adresser à M. Léon Galley, prof. de gymnastique, Fribourg.

H. 3121 F.

Mauerhofer & Brélaz

Rue Saint-Pierre 8. LAUSANNE, Rue Saint-Pierre, 8.

Cette maison continue à offrir au corps enseignant la
toile coton, fournie aux écoles en 1907-1908, au prix de
70 centimes le mètre, net et au comptant.

HARMONIUMS PORTATIFS

Modèle Le MISSIONNAIRE
pliant et portatif



Construction simple mais très solide et pratique

N° 1 Bois noyer, 4 octaves, 1 jeu 8', 49 tons Fr. 110 —

N° 2 » 4 » 2 jeux 98 tons, 2 registres permettant le changement de timbres Fr. 140 —

Dimensions : Hauteur Largeur Profondeur Etendue
fermé 34 cm. 87 cm. ouvert 79 cm. 39 cm. Do à Do

Poids net, environ 20 kilos

Poids brut, environ 28 kilos

Ce modèle est particulièrement avantageux. Tant sous le rapport de la puissance que de l'ampleur de la sonorité il ne le cède en rien aux petits harmoniums à meuble fixe.

GRAND CHOIX aux meilleures conditions chez

FÖTISCH FRÈRES (S.A.)

à Lausanne, Vevey et Neuchatel.